

Kibungu, le 12 janvier 1962.--

Rvl. 850/61 MQ/MQ du  
29.12.1961.--

N° 68 /Sec.17/02/DW.--

KIBUNGO



231

A Monsieur le Directeur Général  
de la Géoruanda  
à RWINKWAVU.--

Monsieur le Directeur Général,

Suite à votre lettre dont référence  
en marge, j'ai l'honneur de vous retourner les documents  
authentifiés.

Vu qu'il s'agit des documents à usage  
administratif, l'authentification est gratuite.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur  
Général, l'assurance de ma considération très distinguée.--

Visa de l'A.T.,  
G. De Weerd.--

Le Préfet,  
Habimana Jean.--

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PREFECTURE DE KIBUNGU

Kibungu, le 12 janvier 1962.-

Objet : Décès Nyiram-  
tabaro.-

N° 67/Just.3/02/G.J.B.



A Monsieur le Chef du Service du  
Contentieux et des Cultes

à

KIGALI.-

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous transmettre,  
ci-joint, le P.V. administratif relatant les circonstances  
dans lesquelles la nommée NYIRAMATABARO est décédée, de même  
que le rapport médical et le permis d'inhumation.-

Le Gardien de Frison,  
GAHIGI, J.B.-

Kibungu, le 12 janvier 1962.-

Objet: Asile pour aliénés  
Rwandais.-

N° /Just.3/03/H.J.-



C.P.I. à Monsieur le Médecin, Directeur  
de l'Hôpital de Kibungu.-

à Monsieur le Président de la Répu-  
blique Rwandaise à Kigali.-

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
à Kigali.-

A Monsieur le Ministre de la  
Santé Publique

à KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'obliger à vous mettre  
au courant de la situation des aliénés rwandais détenus à la Prison  
de Kibungu.

Monsieur le Ministre, je trouve très utile  
votre intervention pour ces âmes rwandaises quasiment abandonnées,  
faute des soins médicaux qui leur sont privés.

Je n'oublie évidemment pas que ces  
malheureux ont été oubliés du temps du gouvernement féodo-colonialiste  
qui ne tenait qu'à tout empêcher et son égoïsme.

De mon avis, je vous proposerais, Monsieur  
le Ministre de trouver un psychiatre comme il y en a à Usukuma,  
et quelques infirmiers et infirmières pour s'occuper de ces gens  
dans un institut que vous pourrez un jour créer pour-eux.

Je vous remercierais Monsieur le Ministre  
de votre réponse en conséquence.-

Visa de l'A.T.,  
G. De Weerd.-

Le Préfet,  
Habimana Jean.-

Kibungu, le 11 janvier 1962.-

Objet: Demande de location  
parc.n° 12 du C.C.  
Kabarondo.-

N° 63 /T.F.3/N.-



A Monsieur le Chef du Service  
des Terres du Rwanda

à

KIGALI.-

Monsieur le Chef de Service,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous rappeler la demande de location du 2.12.1961 de la part du nommé NGENZI, fils Nkeramugaba et de Nyiragatanga, pour la parcelle n° 12 du Centre commercial de Kabarondo.

Le commerçant en question attend le contrat pour s'y installer et commencer son commerce.-

Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
L.A. Nijs.-

Kibungu, le 10.1.1962.-

OBJET: Rapp. Adm. rela-  
tif détournements  
s/comptables  
Frs. 133.375.-

N° 61 / Fin / DZ.-

Copie pour information à Monsieur 1<sup>er</sup> Ordon-  
nateur Trésorier du Rwanda à Kigali.-



A Monsieur le Haut Représentant de  
la Belgique au Rwanda  
à KIGALI.-

Monsieur le Haut Représentant,

J'ai l'honneur de vous faire tenir  
en annexe les rapports administratifs relatifs aux  
détournements commis par des s/comptable Kendeke, D.;  
Rushogongera, Str. et Kayijamhe.-

Le Comptable Territorial de Kibungu.  
De Zutter, L.-

Kibungu, le 10 janvier 1962.-

RVL. 2203/Pers  
du 28.11.61.-



N° /A.I.30/03/DW.-

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

à

KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre dont référence en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que conformément à la décision n° 807/C.S.P./Pension 18/DM. Madame Nyirakabuga Thérèse avait obtenu une pension qui s'élevait à 1.152 soit 13.820 par an payable à dater du 1 septembre 1960.

Comme l'indique la lettre n° 3921/E. 5264/A.I. de Monsieur le Résident du Ruanda, les pensions à toutes les anciennes autorités ont été supprimées à partir de février 1961.-

Visa de l'A.T.,  
G. De Weerd.-

Le Préfet,  
Habimana Jean.-

Kibungu, le 9 janvier 1962.-

Objet: Remplacement des  
bourgmestres.-

N° 47 /Org.Com./DW.-



A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

à

KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n°2507/Org.Com. du 27 décembre 1961, j'ai l'honneur de vous demander si les mêmes mesures doivent être appliquées à des bourgmestres qui seraient invalides, suite à des circonstances indépendantes de leur volonté.

Au cours du mois d'août le bourgmestre Gashugi de la commune Murambi a fait l'objet d'une attaque terroriste. Gravement blessé, il a été transporté à l'hôpital où une fracture du fémur fut constatée.

Bien que étant encore partiellement invalide, le bourgmestre Gashugi pourra regagner sa commune d'ici une dizaine de jours. Toute la durée de son hospitalisation, la commune a été dirigée par le conseiller NZESA Marco qui touche comme prévu 200 frs par jour.

Je vous prie de me faire savoir si nous devons autoriser le bourgmestre Gashugi à toucher son traitement ou pas. Budgétairement ceci ne sera possible qu'en faisant un transfert d'un crédit à un autre ou en le prévoyant en supplément dans les nouvelles prévisions budgétaires.-

L'Administrateur de Territoire, ff.,  
G. De Weerd.-

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PREFECTURE DE KIBUNGU

--:--:--:--:--



Kibungu, le 9 Janvier 1962.-

n° 49 /SM/H.J.

Objet :

Mouche tsé-tsé.

A Monsieur le Médecin

Directeur de l'Hôpital de Kibungu.

Monsieur le Médecin,

Suite aux multiples requêtes des Bourgmestres et conseillers des deux communes Kigina et Nyarubuye concernant la mouche tsé-tsé. J'ai l'honneur de vous demander de prendre des mesures contre ce pléau qui va de la Kagera vers l'Intérieur vous connaissez les cas des trypanosés qui sont hospitalisés. Grâce à votre intervention, il est nécessaire de réengager une mission de La Maladie du sommeil pour protéger cette région infestée.

Visa de l'A.T.

Le Préfet HABIMANA

G. DE WEERD.-

REPUBLIQUE RWANDAISE  
PREFECTURE DE KIBUNGU

Kibungu, le 9 janvier 1962.-

Rvl. n° 07/3/3860  
du 30/12/61.-

N°48 /Pers.2/03/DW.-



A Monsieur le Chef du Service  
du Personnel

à

USUMBURA.-

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous retourner  
dûment complété deux exemplaires de déclaration, en vous  
demandant de bien vouloir m'envoyer par retour du courrier  
le réquisitoire.-

L'Administrateur Territoire, ff.,  
G. De Weerd.-

Kibungu le 4 décembre 1961

KIBUNGO



240

N° 2596 /Sec 22.02/IN

OBJET:

Prévisions budgétaires  
1962

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
à  
KIGALI

Monsieur le Ministre,

Par la présente j'ai l'honneur de vous  
faire parvenir, en trois exemplaires, les prévisions  
budgétaires pour l'exercice 1962 du Service territo-  
rial et de la Police.

Pour l'Administrateur de Territoire  
L'Administrateur Territorial Assistant  
L.A. MIJS